

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Brodifacoum 25 ppm Blocks - Professional Use

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2019-0072

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0021324-0000

## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| Informations administratives   | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit   | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation   | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides  | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)  | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit   | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide  | 2 |
| 2.2. Type de formulation   | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence  | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)   | 3 |
| 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 3 |
| 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 4 |
| 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 4 |
| 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 4 |
| 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 4 |
| 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 5 |
| 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 5 |
| 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 5 |
| 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 5 |
| 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 6 |
| 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 7 |
| 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 7 |
| 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 7 |
| 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 7 |
| 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 7 |
| 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 8 |
| 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 8 |

|  |    |
|--|----|
| 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8  |
| 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 9  |
| 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 9  |
| 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 10 |
| 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 10 |
| 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 10 |
| 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 10 |
| 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 10 |
| 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 11 |
| 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 11 |
| 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 11 |
| 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 12 |
| 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 12 |
| 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 13 |
| 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 13 |
| 4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 13 |
| 4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 13 |
| 4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 13 |
| 4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 14 |
| 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 15 |
| 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 15 |
| 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 15 |
| 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 15 |
| 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques  | 16 |
| 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques   | 16 |
| 4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 16 |
| 4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage  | 17 |
| 4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage   | 17 |
| 5. Conditions générales d'utilisation  | 17 |

|   |    |
|---|----|
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 17 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 18 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 19 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 19 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 20 |
| 6. Autres informations  | 20 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|                |
|----------------|
| Solo 25 Blox   |
| Jaguar 25 Blox |

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                 |  |
|--|-----------------|--|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom             | Bell Laboratories Netherlands B.V.           |
|  | Adresse         | De Cuserstraat 93 1081 CN Amsterdam Pays-Bas |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | BE2019-0072     |  |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | BE-0021324-0000 |  |
| <b>Date de l'autorisation</b>                        | 05/04/2019      |  |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>           | 05/04/2024      |  |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Bell Laboratories, Inc.                               |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 3699 Kinsman Blvd 53704 Madison, Wisconsin États-Unis |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | 3699 Kinsman Blvd 53704 Madison, Wisconsin États-Unis |

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |   |
|---|---|
| <b>Substance active</b>                     | 11 - Brodifacoum  |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Activa S.r.l.   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Via Feltre 32 20132 Milano Italie                           |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Tezza s.r.l. - Via Tre Ponti 37050 S. Maria di Zevio Italie |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun        | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|-------------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Brodifacoum       | 3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin | Substance active | 56073-10-0 | 259-980-5 | 0.0025     |
| Potassium sorbate | Potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate   |                  | 24634-61-5 | 246-376-1 | 1          |

### 2.2. Type de formulation

|                              |
|------------------------------|
| RB - Appât (prêt à l'emploi) |
|------------------------------|

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Mention de danger</b>    | Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..  |
| <b>Conseils de prudence</b> | <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>Éliminer le récipient dans l'emballage conformément à la réglementation national / régional</p> <p>Éliminer le contenu dans l'emballage conformément à la réglementation national / régional</p> |

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Utilisation 1 - Souris domestiques - professionnels - intérieur

|  |   |
|--|---|
| <b>Type de produit</b>   | TP14 - Rodenticides   |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Ne s'applique pas aux rodenticides  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Mus musculus-Souris domestiqueAdultes et juveniles  |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur   |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi, à utiliser exclusivement dans des postes d'appâtage inviolable   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | -----<br>20-40 g d'appât par poste d'appâtage. S'il faut plusieurs postes d'appâtage, ils doivent être espacés de 2 à 4 mètres les uns des autres.<br><br>Choisir un emplacement qui permettra aux rongeurs de trouver et consommer les appâts facilement. En règle générale, les meilleurs emplacements sont : le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés. |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>                                   | Professionnel   |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>                           | Conditionnement minimum: 3 kg<br><br>Le produit est vendu en blocs individuels de 5 g ou de 20 g prêts à l'emploi.<br><br>Les blocs de 5 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg à 10 kg<br>Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  |

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est accepté, pour vérifier si les postes d'appâtage sont intacts et pour enlever les corps des rongeurs. Remplir les postes d'appâtage lorsque cela est nécessaire.  
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Utilisation 2 – Souris domestiques – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

##### Type de produit

TP14 - Rodenticides

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique Adultes et juvéniles

##### Domaine d'utilisation

Intérieur

##### Méthode(s) d'application

Application des appâts -  
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage inviolable ou dans des postes d'appâtage couvert.



### Taux et fréquences d'application

---  
Forte infestation: 20-40 g d'appât par postes d'appâtage disposés tous les 2 mètres  
Faible infestation: 20-40 g d'appât par postes d'appâtage disposés tous les 4 mètres

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés, etc.).

### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

### Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum: 3 kg

Le produit est vendu en blocs individuels de 5 g ou de 20 g prêts à l'emploi.

Les blocs de 5 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg à 10 kg  
Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg

## 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Éliminer le produit restant en fin de période de traitement.  
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

## 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation; conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

## 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

## 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

#### 4.3 Description de l'utilisation

##### Utilisation 3 - Utilisation 3 - Rats - professionnels - intérieur

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP14 - Rodenticides  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Ne s'applique pas aux rodenticides   |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Rattus norvegicus-Rat brunAdultes et juveniles<br>Rattus rattus-Rat noirAdultes et juveniles   |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi, à utiliser exclusivement dans des postes d'appâtage inviolable  |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | -----<br>100-200 g d'appât par poste d'appâtage. S'il faut plusieurs postes d'appâtage, ils doivent être espacés de 5 à 10 mètres les uns des autres.<br><br>Choisir un emplacement qui permettra aux rongeurs de trouver et consommer les appâts facilement. En règle générale, les meilleurs emplacements sont : le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés. |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>                                   | Professionnel  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>                           | Conditionnement minimum: 3 kg<br><br>Le produit est vendu en blocs individuels de 20 g ou de 200 g prêts à l'emploi.<br><br>Les blocs de 200 g sont fournis dans des sachets PE dans des cartons de poids net de 3 à 10 kg<br>Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  |

### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les rats: les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.  
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

## 4.4 Description de l'utilisation

### Utilisation 4 - Utilisation No. 4 – Rats – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun Adultes et juvéniles

Rattus rattus-Rat noir Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

-

|  |  |
|--|--|
| <b>Méthode(s) d'application</b>            | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi, à utiliser exclusivement dans des postes d'appâtage inviolable ou dans des postes d'appâtage couvert.   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>    | - - - -<br>Forte infestation: 100-200 g d'appât par poste d'appâtage espacés de 5 mètres<br>Faible infestation: 100-200 g d'appât par poste d'appâtage espacés de 10 mètres<br><br>Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés, etc.). |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Professionnel  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | Conditionnement minimum: 3 kg<br><br>Le produit est vendu en blocs individuels de 20 g ou de 200 g prêts à l'emploi.<br><br>Les blocs de 200 g sont fournis dans des sachets PE dans des cartons de poids net de 3 à 10 kg<br>Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  |

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Éliminer le produit restant en fin de période de traitement.  
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation; conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

### 4.5 Description de l'utilisation

#### Utilisation 5 - Utilisation No. 5 – Souris domestiques– Professionnels – extérieur autour des bâtiments

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | TP14 - Rodenticides   |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Mus musculus-Souris domestiqueAdultes et juvéniles  |
| Domaine d'utilisation   | Extérieur<br>Extérieur, autour des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                      | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi, à utiliser exclusivement dans des poste d'appâtage inviolable  |
| Taux et fréquences d'application                              | - - - -<br>20-40 g d'appât par poste d'appâtage. S'il faut plusieurs postes d'appâtage, ils doivent être espacés de 2 mètres minimum les uns des autres.<br>Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés, etc.). |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                   | Professionnel   |
| Dimensions et matériaux d'emballage                           | Conditionnement minimum: 3 kg<br>Le produit est vendu en blocs individuels de 5 g ou de 20 g prêts à l'emploi.<br>Les blocs de 5 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg à 10 kg<br>Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  |

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des intempéries (pluie, neige, etc.). Placer les points d'appât dans des zones non inondables.  
- Les postes d'appâtage doivent être visités tous les 2 ou 3 jours au moins au début du traitement et une fois par semaine au moins par la suite pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât n'ont pas été endommagés et pour éliminer les rongeurs morts. Réapprovisionner les postes d'appâtage lorsque cela est nécessaire.  
- Remplacer la totalité des appâts du poste d'appâtage si celui-ci a été endommagé par de l'eau ou contaminé par des saletés.  
- Suivez toutes les instructions supplémentaires qui vous ont été données par le Code des bonnes pratiques applicable.

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer directement dans les terriers.

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

#### 4.6 Description de l'utilisation

##### Utilisation 6 - Utilisation No. 6 – Souris – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique Adultes et juveniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

|  |   |
|--|---|
| <b>Méthode(s) d'application</b>            | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi, à utiliser exclusivement dans des postes d'appâtage inviolables ou dans des postes d'appâtage couverts.  |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>    | - - - -<br>Forte infestation: 20-40 g d'appât par poste d'appâtage disposé tous les 2 mètres.<br>Faible infestation: 20-40 g d'appât par poste d'appâtage disposé tous les 4 mètres.<br><br>Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés, etc.). |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Professionnel   |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | Conditionnement minimum: 3 kg<br><br>Le produit est vendu en blocs individuels de 5 g ou de 20 g prêts à l'emploi.<br><br>Les blocs de 5 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg à 10 kg<br>Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  |

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des intempéries. Placer les points d'appât dans des zones non inondables.
- Remplacer la totalité des appâts du poste d'appâtage si celui-ci a été endommagé par de l'eau ou contaminé par des saletés.
- Éliminer le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Pour l'usage à l'extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des endroits stratégiques de manière à minimiser l'exposition des espèces non ciblées.
- Suivez toutes les instructions supplémentaires qui vous ont été données par le Code des bonnes pratiques applicable.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation; conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit directement dans les terriers

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque les postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (rivières, étangs, canaux, digues, systèmes d'irrigation) ou de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

#### 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

### 4.7 Description de l'utilisation

#### Utilisation 7 - Utilisation No. 7 – Rats – Professionnels – extérieur autour des bâtiments

##### Type de produit

TP14 - Rodenticides

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun Adultes et juvéniles

Rattus rattus-Rat noir Adultes et juvéniles

##### Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur, autour des bâtiments

##### Méthode(s) d'application

Application des appâts -  
Appât prêt à l'emploi, à utiliser exclusivement dans des postes d'appâtage inviolables

##### Taux et fréquences d'application

---  
100-200 g d'appât par poste d'appâtage. S'il faut plusieurs postes d'appâtage, ils doivent être espacés de 5 mètres les uns des autres.

Choisir un emplacement qui permettra aux rongeurs de trouver et consommer les appâts facilement. En règle générale, les meilleurs emplacements sont : le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés.

Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant 14 à 28 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

##### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel



## Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum: 3 kg

Le produit est vendu en blocs individuels de 20 g ou de 200 g prêts à l'emploi.

Les blocs de 200 g sont fournis dans des sachets PE dans des cartons de poids net de 3 à 10 kg

Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg

### 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des intempéries (pluie, neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des zones non inondables.
- Les postes d'appâtage doivent être visités tous les 5 ou 7 jours au moins au début du traitement et une fois par semaine au moins par la suite pour vérifier si l'appât est accepté, si les postes d'appâtage n'ont pas été endommagés et pour éliminer les rongeurs morts. Réapprovisionner les postes d'appâtage lorsque cela est nécessaire.
- Remplacer la totalité des appâts du poste d'appâtage si celui-ci a été endommagé par de l'eau ou contaminé par des saletés.
- Suivez toutes les instructions supplémentaires qui vous ont été données par le Code des bonnes pratiques applicable.

### 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer directement dans les terriers.

### 4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque les postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (rivières, étangs, canaux, digues, systèmes d'irrigation) ou de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

### 4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

## 4.8 Description de l'utilisation

**Utilisation 8 - Utilisation No. 8 – Rats – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour des bâtiments**

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP14 - Rodenticides  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Ne s'applique pas aux rodenticides   |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Rattus norvegicus-Rat brunAdultes et juveniles<br>Rattus rattus-rat noirAdultes et juveniles   |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Extérieur<br>Extérieur autour des bâtiments  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Application des appâts -<br>Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des postes d'appâtage couverts.  |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | ---<br>Forte infestation: 100-200 g d'appât par point d'appâtage disposé tous les 5 mètres<br>Faible infestation: 100-200 g d'appât par point d'appâtage disposé tous les 10 mètres<br><br>Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, le long des murs, autour des trous que les rongeurs ont percés, dans les coins et dans les endroits confinés, etc.).<br>Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts frais pendant 14 à 28 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent. |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>                                   | Professionnel  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>                           | Conditionnement minimum: 3 kg<br><br>Le produit est vendu en blocs individuels de 20 g ou de 200 g prêts à l'emploi.<br><br>Les blocs de 200 g sont fournis dans des sachets PE dans des cartons de poids net de 3 à 10 kg<br>Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  |

**4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les postes d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation; conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit directement dans les terriers.

#### 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

#### 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

### 4.9 Description de l'utilisation

#### Utilisation 9 - Utilisation No. 9 – Rats – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

|  |   |
|--|---|
|  | Autre<br><br>Egouts   |
| <b>Méthode(s) d'application</b>            | Application des appâts -<br>- Appât prêt à l'emploi à fixer ou à appliquer dans des postes d'appâtage afin d'empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées.  |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>    | ---<br>Forte infestation: 100 à 200 g d'appât par égout<br>Faible infestation: 100 à 200 g d'appât par égout<br><br>Vérifier régulièrement la consommation des appâts, remplacer les appâts entamés ou abîmés jusqu'à ce que la consommation ait cessé. Répéter le traitement dans les situations où il y a des preuves d'une nouvelle infestation. |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Professionnel   |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | Conditionnement minimum: 3 kg<br><br>Le produit est vendu en blocs individuels de 20 g ou de 200 g prêts à l'emploi.<br><br>Les blocs de 200 g sont fournis dans des sachets PE dans des cartons de poids net de 3 à 10 kg<br>Les blocs de 20 g sont fournis dans des seaux en PEHD à couvercle en PEBD ; poids net 3 kg, 4 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg   |

#### 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si la législation nationale l'exige, placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées. N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3

#### **4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir section 5.4

#### **4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir section 5.5

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

**Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN374) pendant la phase de manipulation du produit.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

**Professionnels:**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN374) pendant la phase de manipulation du produit
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

**Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation, conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels "ayant des compétences avancées démontrées".
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
  
- Les postes d'appâtage sécurisés doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
- Chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (sauf en cas d'utilisation dans les égouts), au moins à chaque inspection et/ou remplissage.
  
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

**Professionnels:**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). [...].
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «usage réservé aux utilisateurs professionnels»).
- Les postes d'appâtage sécurisés doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée]

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
  - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter le centre antipoison [+3270245245] ».
- Dangereux pour la faune.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommé ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

- Le port de gants est recommandé

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois.

## 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- Le brodifacoum contribue à la classification du produit comme H373 et doit donc être mentionné sur l'étiquette.